



C. ACTIONS DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE COHÉSION SOCIÉTALE ET DE VIE

Enveloppes fermées pour les communes

C.1 ENVELOPPE MOLENBEEK SAINT-JEAN

C.2 ENVELOPPE ANDERLECHT

C.1 ENVELOPPE MOLENBEEK SAINT-JEAN

CONSTATS

L'ensemble des opérations 'physiques' proposées dans le cadre du CRU sont accompagnées par un volet d'animation socio-économique.

Le diagnostic a mis en avant une série de constats sur le contexte social, économique et culturel du quartier, et notamment les points suivants:

- Un quartier assez dégradé, actuellement dans une dynamique de rénovation urbaine. Un nombre important de logements sans confort à l'est de la ligne 28.

- Un taux de chômage très important qui touche principalement les jeunes.

- Une population relativement jeune. Peu d'espaces d'accueil pour les jeunes et des logements en moyenne de petite taille dans lesquels il est parfois difficile pour les enfants/jeunes d'avoir une place pour travailler, jouer...

- Des espaces publics peu nombreux dans le périmètre du CRU, mais un nouvel espace à investir, le futur parc de la Gare de l'Ouest.

- Un quartier qui va connaître d'importantes transformations et accueillir de nouveaux habitants (schéma directeur, CRU...). Il est important que les habitants actuels puissent prendre part aux différents projets, puissent être concertés, intégrés dans ce processus.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENTION

Il est proposé d'organiser le volet cohésion sociale et vie collective sous forme d'appel à projet. Nous proposons, sur base du diagnostic et des multiples rencontres effectuées, une série de thématiques prioritaires pour l'octroi de subsides. Il est possible de lier des projets de cohésion sociale et de vie collective avec des opérations physiques proposées dans le cadre du CRU.

Appropriation des enjeux urbains de développement de la zone.

Communiquer, informer et permettre aux habitants, associations locales... d'être associés dans le développement du quartier. Permettre l'appropriation temporaire/transitoire de sites à développer.

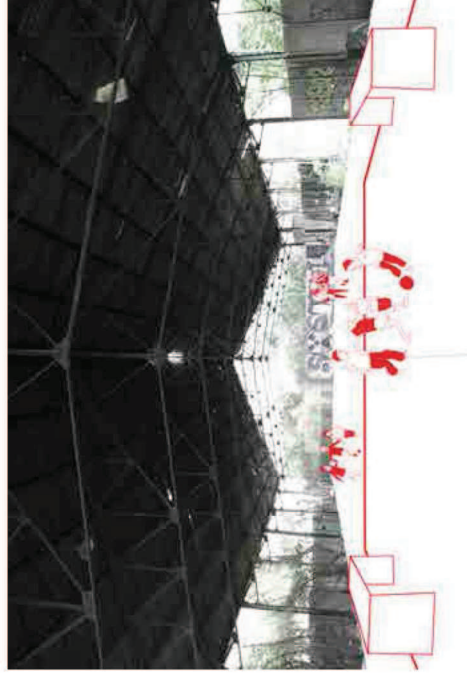
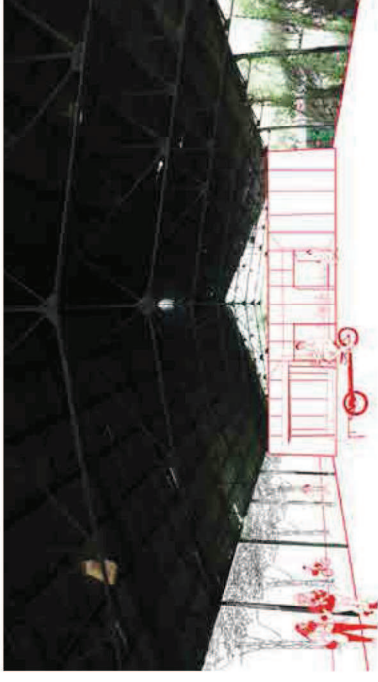
Dans le cadre de cette thématique, une équipe pourrait être mis en place afin d'organiser les appels à projets et ainsi contribuer à la bonne articulation de ces projets. Les moyens de communication peuvent être multiples: événements, élément de communication mobile, antenne de communication, site internet...

Ces projets pourraient être coordonnés avec la commune d'Anderlecht.

Ce type de projet associé à cette thématique pourrait trouver une place sous la halle aux charbons (B.2).

Reconquête de l'espace public

Favoriser l'appropriation de l'espace public



par les habitants du quartier...
 Cette appropriation peut se faire par l'organisation d'événements festifs et d'actions ou animations spécifiques dans le quartier pour/par les habitants.
 Ces actions peuvent contribuer à l'appropriation de la friche de la Gare de l'Ouest (B.1)

La reconquête de l'espace public pourrait s'articuler autour de thématiques de dépollution, de promotion de la propreté, du sport, de l'agriculture urbaine (stratégie goodfood)...

Insertion professionnelle/Formation

Cette thématique peut-être liée aux questions de rénovation urbaine et d'économie circulaire et pourrait promouvoir la formation en matière de réemplois. Cette formation pourrait viser à la fois à promouvoir le réemploi dans le secteur de la construction de manière à réduire les déchets lié à ce secteur et à proposer une réutilisation locale des matériaux (tests, restauration et vente) mais également à proposer des formations pour un public peu qualifié dans un métier innovant et porteur

Ces actions peuvent être en lien avec les projets de matériautheque et de Lab pour l'économie circulaire (B.11 et B.17)

Jeunesse

Un important besoin d'accueil des jeunes dans le quartier.
 Encourager le système d'écoles des devoirs, aujourd'hui système de soutien important dans l'enseignement. Les actions pourraient créer des dynamiques collaboratives et d'échanges de savoirs et favoriser des projet de mixités, de rencontres intergénérationnelles. Ces projets pourraient exploiter des lieux tels que la Halle aux charbons

(B.2) ou le rez de chaussée de la brasserie Vandenneuvel (B.14).

Les actions pourraient également stimuler les activités parascolaires. Favoriser un réseau de loisirs ainsi qu'un réseau sportif accessible au plus grand nombre

Initiatives locales

Au-delà des appels à projets 'classiques' le CRU pourrait promouvoir des budgets accordés à des initiatives locales. Ces initiatives pourraient avoir des applications diverses. Elles peuvent être sportives, culturelles, artistiques...

Ces initiatives locales permettront par de petits budgets d'offrir à des habitants, artistes... de s'investir dans l'activation du quartier et notamment de la friche de la Gare de l'Ouest.

INFORMATIONS

Commune de Molenbeek Saint-Jean notamment dans la friche ferroviaire le long de la rue Vandennepeereboom.

Conditions d'éligibilité:

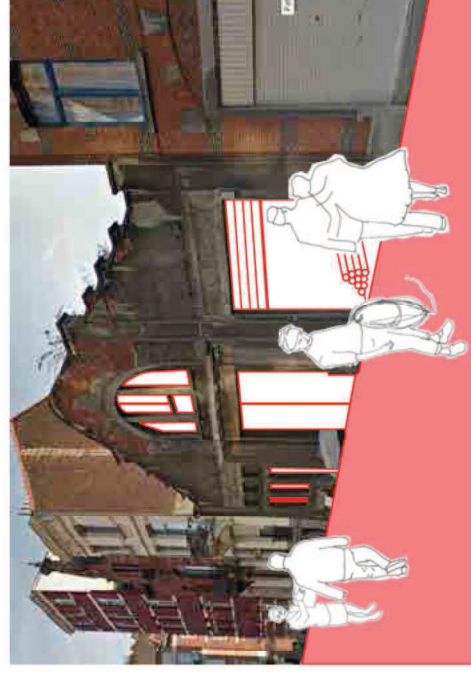
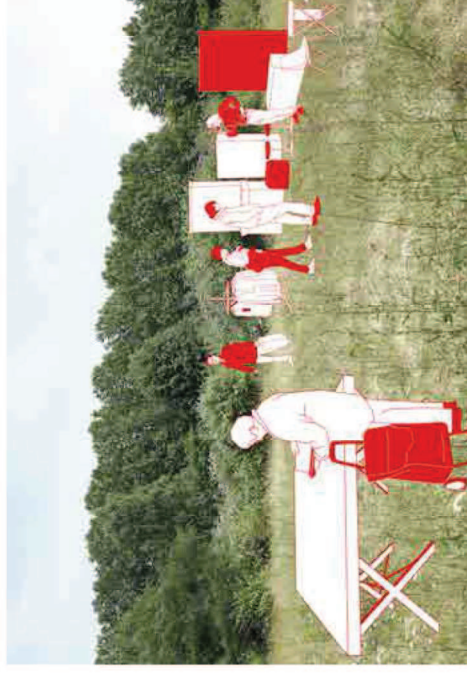
Action de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective visées à l'article 37, alinéa 1er, 5° de l'ordonnance.

Peuvent bénéficier des subventions

1. Les communes
2. Les centres publics d'action sociale
3. Les personnes de droit public et les agences immobilières sociales.
4. Les associations sans but lucratif, les sociétés à finalité sociale et les fondations d'utilité publique.

ESTIMATION:

1 050 000 €
Niveau de priorité: élevé



C.2 ENVELOPPE ANDERLECHT

CONSTATS

L'ensemble des opérations 'physiques' proposées dans le cadre du CRU sont accompagnées par un volet d'animation socio-économique.

Le diagnostic a mis en avant une série de constats sur le contexte social, économique et culturel du quartier, et notamment les points suivants:

- . Un quartier principalement industriel, en mutation
- . Un taux de chômage très important qui touche principalement les jeunes.
- . Une population relativement jeune. Peu d'espaces d'accueil pour les jeunes et des logements en moyenne de petite taille dans lesquels il est parfois difficile pour les enfants/jeunes d'avoir une place pour travailler, jouer...
- . Des espaces publics peu nombreux dans le périmètre du CRU. Les quais du Canal sont des espaces publics très peu utilisés à partir de Delacroix. Pourtant, ces quais longent une série de programmes existants culturels (COOP), commerciaux (Birmingham Palace, Abattoirs) et scolaires (EHB).
- . Un quartier principalement industriel qui connaît d'importantes mutations (ZEMU) et des quartiers voisins qui vont accueillir de nouveaux habitants (PPAS Biestebroek). Il est important que les habitants actuels puissent prendre part aux différents projets,

puissent être concertés, intégrés dans ces processus.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENTION

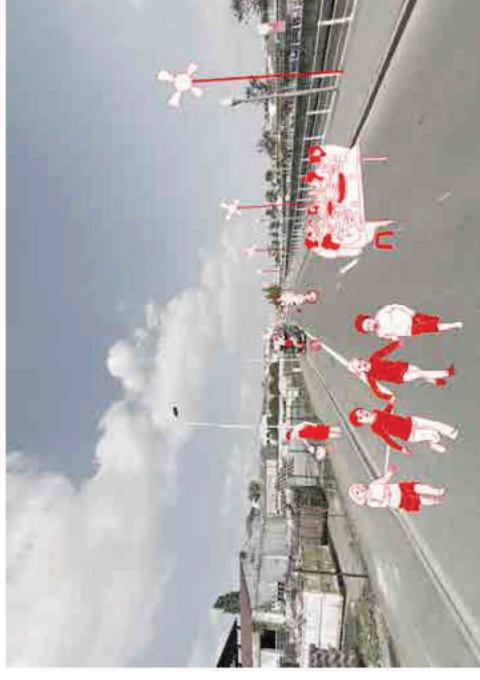
Il est proposé d'organiser le volet cohésion sociale et vie collective sous forme d'appel à projet. Nous proposons, sur base du diagnostic et des multiples rencontres effectuées, une série de thématiques prioritaires pour l'octroi de subsides. Il est possible de lier des projets de cohésion sociale et de vie collective avec des opérations physiques proposées dans le cadre du CRU.

Appropriation des enjeux urbains de développement de la zone.

Communiquer, informer et permettre aux habitants, associations locales... d'être associés dans le développement du quartier. Permettre l'appropriation temporaire/transitoire de sites à développer.

Dans le cadre de cette thématique, une équipe pourrait être mis en place afin d'organiser les appels à projets et ainsi contribuer à la bonne articulation de ces projets. Les moyens de communication peuvent être multiples: événements, élément de communication mobile, antenne de communication, site internet...

Ces projets pourraient être coordonnés avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Ils pourraient trouver adresse dans le rdc de la station Cureghem (A.5).



Reconquête de l'espace public
Favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants du quartier...

Cette appropriation peut se faire par l'organisation d'événements festifs et d'actions ou animations spécifiques dans le quartier pour/par les habitants.

Ces actions peuvent contribuer à l'appropriation des quais du canal mais aussi de la toiture STIB (B.20)...

La reconquête de l'espace public pourrait s'articuler autour de thématiques de dépollution, de promotion de la propreté, du sport, des mobilités actives...

Insertion professionnelle/Formation

Cette thématique peut-être liée aux questions de rénovation urbaine et d'économie circulaire et pourrait promouvoir la formation en matière de réemplois. Cette formation pourrait viser à la fois à promouvoir le réemploi dans le secteur de la construction de manière à réduire les déchets lié à ce secteur et à proposer une réutilisation locale des matériaux (tests, restauration et vente) mais également à proposer des formations pour un public peu qualifié dans un métier innovant et porteur.

Ces actions pourraient être en lien avec le Recy-K, des entreprises d'économie sociale

Jeunesse

Un important besoin d'accueil des jeunes dans le quartier.

Encourager le système d'écoles des devoirs, aujourd'hui système de soutien important dans l'enseignement. Les actions pourraient créer des dynamiques collaboratives et d'échanges de savoirs et favoriser des projet de mixités, de rencontres intergénérationnelles. Ces projets pourraient exploiter des

lieux tels que l'ancienne maison du peuple (A.7) le rdc de la station Cureghem (A.5). Les actions pourraient également stimuler les activités parascolaires. Favoriser un réseau de loisirs ainsi qu'un réseau sportif accessible au plus grand nombre.

Initiatives locales

Au-delà des appels à projets 'classiques' le CRU pourrait promouvoir des budgets accordés à des initiatives locales. Ces initiatives pourraient avoir des applications diverses. Elles peuvent être sportives, culturelles, artistiques...

Ces initiatives locales permettront par de petits budgets d'offrir à des habitants, artistes... de s'investir dans l'activation des quais du Canal, du square Vandenvelde (A.6)

INFORMATIONS

Commune d'Anderlecht

Conditions d'éligibilité:

Action de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective visées à l'article 37, alinéa 1er, 5° de l'ordonnance.

Peuvent bénéficier des subventions

1. Les communes
2. Les centres publics d'action sociale
3. Les personnes de droit public et les agences immobilières sociales.
4. Les associations sans but lucratif, les sociétés à finalité sociale et les fondations d'utilité publique.

ESTIMATION:

1 050 000 €

Niveau de priorité: élevé

